

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2013

DCM N°13-03-15

Objet : Fêtes de la Mirabelle 2013.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Les événements des Fêtes de la Mirabelle organisées par la Ville de Metz et ses partenaires ont rassemblé en 2012 près de 75 000 visiteurs dans une atmosphère balkanique et fantastique et bénéficié de nombreuses retombées médiatiques tant au plan local que régional.

Pour célébrer la saison du fruit d'or lorrain en août prochain, le thème des arts du cirque a été choisi et sera le fil rouge de cette 63^e édition prévue du 18 au 25 août 2013. Artistes de cirque, danseurs, mimes, clowns et musiciens inviteront les Messins, petits et grands, à prendre part à une grande fête dans toute la ville.

Tradition oblige, les festivités s'ouvriront avec l'élection de la Reine de la Mirabelle (18 août) sur le site de Metz Plage, élection qui promet d'être magique et acrobatique. La manifestation se poursuivra jusqu'au 25 août avec des spectacles, des concerts et des rendez-vous culinaires et gastronomiques sur les places et jardins de la ville. A noter l'invitation de l'ensemble des acteurs liés à la production de la mirabelle à faire goûter le fruit « dans tous ses états » et proposer des ateliers de cuisine, que ce soit sur le marché du terroir et de l'artisanat ou sur le marché des saveurs, organisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine.

Poursuivant sa volonté d'innover chaque année et de faire participer les habitants aux événements de leur ville, la Ville de Metz a confié la direction artistique du traditionnel corso fleuri à deux artistes messins (Tommy Laszlo et Jean-Christophe Roelens) afin de le revisiter et créer « la Grande Parade du Cirque » qui sera l'événement marquant de clôture (25 août). Un appel à participation a été lancé en ce sens auprès de la population et des associations.

Enfin, à compter du 28 août, les Montgolfiades, organisées par l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM), décolleront au plan d'eau jusqu'au 1^{er} septembre.

Une somme globale de 605 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2013 pour les Fêtes de la Mirabelle ainsi qu'un crédit de 32 500 € pour les Montgolfiades, ce qui correspond à la reconduction du budget de l'an passé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1) de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du corso fleuri par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 27 000 € pour la construction de dix chars,
- 2) d'apporter une subvention d'un montant total de 32 500 € à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades,

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2012 et la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°12C00082 entre la Ville de Metz et l'APIMM,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 décidant le vote du Budget Primitif 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 27 000 € aux associations suivantes en vue de la réalisation des chars du corso fleuri :
 - Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange 2 700 €
 - Famille Lorraine de Borny 2 700 €
 - Fédération Familles de France 57 2 700 €
 - Groupe Folklorique Lorrain de Metz 2 700 €
 - Gwendolyn's 2 700 €
 - Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA) 2 700 €
 - MJC Metz Sud 2 700 €
 - Renaissance 2 700 €
 - Secours Catholique, délégation de Metz 2 700 €
 - Société Carnavalesque du Carnaval de Metz 2 700 €
- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant total de 32 500 € à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de

l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées;

- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre;
- Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle

Commissions : Affaires Culturelles du 13 mars 2013

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE